

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
de
VALENCIENNES

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la **COMMUNE de WASNES AU BAC** N° **2024-06-02**

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de WASNES AU BAC s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme AVE Maire, à la suite de la convocation en date du 26 août 2024, affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

DATE DE CONVOCATION : 26 août 2024

Nbre de CONSEILLERS en EXERCICE : 12

PRESENTS (11) : Annie AVE, Sylvain RICHE, Julien CANDELIER, Didier VOORSPOELS, Gérard DESSERTY, Dominique TOTH, Laurene CORNET, Thérèse GELDHOF, Marie BETRENCOURT, Joël MARTIN, Patricia BTRENCOURT

ABSENTS EXCUSES (1) : Valérie CHŒUR

Secrétaire de séance : Laurence CORNET

OBJET : TARIF ET DUREE EMPLACEMENT CAVURNE

En continuité du columbarium, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un emplacement pour la pose de caverne, sépultures enterrées destinées à accueillir les urnes des défunts, soit des concessions dont les dimensions intérieures seraient de 50 x 50 cm et extérieures de 100 x 80 cm, pour 4 urnes de taille standard.

La caverne est un lieu de recueillement individuel contrairement au columbarium, elle se présente sous la forme d'une petite cuve creusée dans la terre qui est ensuite recouverte par un couvercle en béton. Cet équipement restera à la charge du concessionnaire ou de la famille. Seul l'emplacement nu sera délivré par la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cet espace funéraire, de déterminer le prix de l'emplacement, ainsi que la durée du contrat de concession funéraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide :

- la création d'un espace caverne situé à côté du columbarium, au cimetière communal, route de Wavrechain,
- de fixer le prix d'un emplacement à 150 €
- de fixer la durée d'une concession caverne à 50 ans,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents qui se réfèrent à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie Conforme.

Le Maire, Annie AVE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
13/09/2024
Et publication ou notification le

